

**COMPTES
SOCIAUX**

ANAT

Comptes Sociaux

BILAN ACTIF

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	(En dirhams)	EXERCICE		EXERCICE
		Brut	Amortissements et Provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS → [A]		24 609 772,14	24 587 772,14	22 000,00
Frais préliminaires				2 374 000,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices		24 609 772,14	24 587 772,14	22 000,00
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → [B]		235 397 545,03	162 144 361,39	73 253 183,64
Immobilisations en Recherche et Dev.		154 218 826,24	153 260 488,57	958 337,67
Brevets, marques, droits et valeurs similaires		10 306 618,49	8 883 872,82	1 422 745,67
Fonds commercial		60 000,00		60 000,00
Autres immobilisations incorporelles		70 812 100,30		70 812 100,30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES → [C]		1 195 452 679,92	678 905 258,88	516 547 421,04
Terrains		3 518 649,00	76 730,83	3 441 918,17
Constructions		511 407 028,27	311 792 353,12	199 614 675,15
Installations techniques, matériel et outillage		383 316 517,38	259 883 598,22	123 432 919,16
Matériel de transport		118 737 039,20	102 049 120,30	16 687 918,90
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers		7 131 144,14	5 103 456,41	2 027 687,73
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours		171 342 301,93		171 342 301,93
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES → [D]		702 535 017,15	203 821 901,95	498 713 115,20
Prêts immobilisés		311 878 800,20		311 878 800,20
Autres créances financières		12 156 005,62	9 644 222,16	2 511 783,46
Titres de participation		378 491 911,33	194 177 679,79	184 314 231,54
Autres titres immobilisés		8 300,00		8 300,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF → [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)		2 157 995 014,24	1 069 459 294,36	1 088 535 719,88
STOCKS → [F]		106 646 714,30	21 468 034,26	85 178 680,04
Marchandises				
Matières et fournitures consommables		68 093 533,43	21 468 034,26	46 625 499,17
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels		492 355,93		492 355,93
Produits finis		38 060 824,94		38 060 824,94
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT → [G]		577 344 978,02	1 902 131,26	575 442 846,76
Fournis. débiteurs, avances et acomptes		11 841 970,42		11 841 970,42
Clients et comptes rattachés		311 992 806,91	781 214,26	311 211 592,65
Personnel		1 640 141,25		1 640 141,25
État		179 102 199,30		179 102 199,30
Comptes d'associés		52 054 437,50		52 054 437,50
Autres débiteurs		19 564 903,08	1 120 917,00	18 443 986,08
Comptes de régularisation- Actif		1 148 519,56		1 148 519,56
Titres valeurs de placement → [H]				
Écarts de conversion actif → [I]				
Éléments circulants		3 388 415,68		3 388 415,68
TOTAL II (F+G+H+I)		687 380 108,00	23 370 165,52	664 009 942,48
Trésorerie-Actif		23 347 228,49		23 347 228,49
Chèques et valeurs à encaisser		4 374,60		4 374,60
Banques, T.G et C.C.P		23 299 327,70		23 299 327,70
CAISSE, RÉGIE D'AVANCES ET ACCRÉDITIFS		43 526,19		43 526,19
TOTAL III		23 347 228,49		23 347 228,49
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III		2 868 722 350,73	1 092 829 459,88	1 775 892 890,85

BILAN PASSIF

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	(En dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		898 404 885,10	695 005 807,17
Capital social ou personnel (1)		168 123 300,00	168 123 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé		168 123 300,00	168 123 300,00
Dont versé		168 123 300,00	168 123 300,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport		225 666 999,00	225 666 999,00
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		16 812 330,00	16 812 330,00
Autres réserves		113 013 980,00	113 013 980,00
Report à nouveau (2)		171 389 198,17	185 449 535,89
Résultat en instance d'affectation			
Résultat net de l'exercice (2)		203 399 077,93	-14 060 337,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)		898 404 885,10	695 005 807,17
Capitaux propres assimilés (B)			
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT (C)		136 977 960,27	197 823 657,59
Emprunts obligataires		50 000 000,00	100 000 000,00
Autres dettes de financement		86 977 960,27	97 823 657,59
Provisions durables pour risques et charges (D)		185 758 906,60	183 585 602,94
Provisions pour risques		144 569 629,67	143 535 713,97
Provisions pour charges		41 189 276,93	40 049 888,97
Écarts de conversion-passif (E)			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)		1 221 141 751,97	1 076 415 067,70
Dettes du passif circulant (F)		391 515 620,18	263 980 560,60
Fournisseurs et comptes rattachés		79 776 067,26	66 014 659,03
Clients créditeurs, avances et acomptes		4 116 219,51	2 598 884,96
Personnel		11 236 771,63	12 426 373,22
Organismes sociaux		3 835 772,91	5 434 381,84
État		143 999 683,42	21 702 380,44
Comptes d'associés		2 632,22	2 632,22
Autres créanciers		147 577 933,34	153 000 213,54
Comptes de régularisation passif		970 539,89	2 801 035,35
Autres provisions pour risques et charges (G)		140 061 312,48	118 819 774,63
Écarts de conversion - passif (Éléments circulants) (H)		10 505,13	2 275 605,39
TOTAL II (F+G+H)		531 587 437,79	385 075 940,62
Trésorerie passif		23 163 701,09	126 779 608,34
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			73 772 768,62
Banques (Soldes créditeurs)		23 163 701,09	53 006 839,72
TOTAL III		23 163 701,09	126 779 608,34
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III		1 775 892 890,85	1 588 270 616,66

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)
 (En dirhams) EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	743 816 926,08	1 071 296,09	744 888 222,17	613 751 796,09
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	690 138 129,04	1 071 296,09	691 209 425,13	586 946 432,16
Chiffres d'affaires	690 138 129,04	1 071 296,09	691 209 425,13	586 946 432,16
Variation de stocks de produits (1)	26 614 073,26		26 614 073,26	2 720 578,24
I Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	18 578 870,28		18 578 870,28	23 235 940,54
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : transferts de charges	8 485 853,50		8 485 853,50	848 845,15
Total I	743 816 926,08	1 071 296,09	744 888 222,17	613 751 796,09
CHARGES D'EXPLOITATION	351 136 695,08	184 627,51	351 321 322,59	327 713 900,19
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	153 391 016,91		153 391 016,91	146 873 112,39
Autres charges externes	81 213 469,05	184 627,51	81 398 096,56	65 934 099,87
II Impôts et taxes	1 662 959,57		1 662 959,57	2 722 298,60
Charges de personnel	73 404 442,53		73 404 442,53	64 248 416,27
Autres charges d'exploitation	1 800 000,00		1 800 000,00	10 400 000,04
Dotations d'exploitation	39 664 807,02		39 664 807,02	37 535 973,02
Total II	351 136 695,08	184 627,51	351 321 322,59	327 713 900,19
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	392 680 231,00	886 668,58	393 566 899,58	286 037 895,90
PRODUITS FINANCIERS	28 370 726,63		28 370 726,63	30 386 334,41
Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés	2 000,00		2 000,00	1 500,00
IV Gains de change	3 279 926,95		3 279 926,95	3 400 986,65
Intérêts et autres produits financiers	17 284 930,60		17 284 930,60	20 191 888,88
Reprises financières : transfert de charges	7 803 869,08		7 803 869,08	6 791 958,88
Total IV	28 370 726,63		28 370 726,63	30 386 334,41
CHARGES FINANCIÈRES	53 450 948,71		53 450 948,71	86 633 866,81
Charges d'intérêts	12 278 914,40		12 278 914,40	25 805 859,68
V Pertes de change	16 783 618,63		16 783 618,63	3 744 138,05
Autres charges financières				
Dotations financières	24 388 415,68		24 388 415,68	57 083 869,08
Total V	53 450 948,71		53 450 948,71	86 633 866,81
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-25 080 222,08		-25 080 222,08	-56 247 532,40
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	367 600 008,92	886 668,58	368 486 677,50	229 790 363,50

1) Variation de stocks : Stock final - Stock initial : Augmentation(+); Diminution(-)

2) Achats revendus ou achats consommés : Achats - variation de stock.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE)
 (En dirhams) EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	Opérations		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2		
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	367 600 008,92	886 668,58	368 486 677,50	229 790 363,50
PRODUITS NON COURANTS	2 019 993,84		2 019 993,84	5 362 900,36
Produits des cessions d'immobilisations				1 000 000,00
Subventions d'équilibre				
VIII Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	687 029,54		687 029,54	929 303,60
Reprises non courantes ; transferts de charges	1 332 964,30		1 332 964,30	3 433 596,76
Total VIII	2 019 993,84		2 019 993,84	5 362 900,36
CHARGES NON COURANTES	45 469 285,41		45 469 285,41	169 415 350,58
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
Subventions accordées				
IX Autres charges non courantes	18 598 522,20		18 598 522,20	16 555 321,45
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	26 870 763,21		26 870 763,21	152 860 029,13
Total IX	45 469 285,41		45 469 285,41	169 415 350,58
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-43 449 291,57		-43 449 291,57	-164 052 450,22
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	324 150 717,35	886 668,58	325 037 385,93	65 737 913,28
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	121 638 308,00		121 638 308,00	79 798 251,00
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)	202 512 409,35	886 668,58	203 399 077,93	-14 060 337,72
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	774 207 646,55	1 071 296,09	775 278 942,64	649 501 030,86
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	571 695 237,20	184 627,51	571 879 864,71	663 561 368,58
XVI RÉSULTAT NET (total des produits - total des charges)	202 512 409,35	886 668,58	203 399 077,93	-14 060 337,72

NON COURANT

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT		
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	736 402 368,67	612 902 950,94
3	Ventes de biens et services produits	691 209 425,13	586 946 432,16
4	Variation des stocks produits	26 614 073,26	2 720 578,24
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	18 578 870,28	23 235 940,54
	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	234 789 113,47	212 807 212,26
6	Achats consommés de matières et fournitures	153 391 016,91	146 873 112,39
7	Autres charges externes	81 398 096,56	65 934 099,87
	= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	501 613 255,20	400 095 738,68
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	1 662 959,57	2 722 298,60
10	- Charges de personnel	73 404 442,53	64 248 416,27
	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	426 545 853,10	333 125 023,81
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	1 800 000,00	10 400 000,04
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	8 485 853,50	848 845,15
14	- Dotations d'exploitation	39 664 807,02	37 535 973,02
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	393 566 899,58	286 037 895,90
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	-25 080 222,08	-56 247 532,40
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ou-)	368 486 677,50	229 790 363,50
	+ RÉSULTAT NON COURANT	-43 449 291,57	-164 052 450,22
15	- Impôts sur les résultats	121 638 308,00	79 798 251,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	203 399 077,93	-14 060 337,72

- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R)

1	Résultat net de l'exercice	203 399 077,93	-14 060 337,72
	Bénéfice +	203 399 077,93	
	Perte -		14 060 337,72
2	+ Dotations d'exploitation (1)	39 607 207,02	37 478 373,02
3	+ Dotations financières (1)	21 000 000,00	49 280 000,00
4	+ Dotations non courantes (1)	1 213 771,96	102 848 682,27
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)	1 332 964,30	3 433 596,76
8	- Produits des cessions d'immobilisation		1 000 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissements et des immobilisations cédées		
	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	263 887 092,61	171 113 120,81
I	10 - Distributions de bénéfices		
II	= AUTOFINANCEMENT	263 887 092,61	171 113 120,81

(1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

TABLEAU DE FINANCEMENT (MODÈLE NORMAL)

Exercice DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	1 221 141 751,97	1 076 415 067,70		144 726 684,27
Moins actif immobilisé	1 088 535 719,88	1 066 641 004,65	21 894 715,23	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	132 606 032,09	9 774 063,05		122 831 969,04
Actif circulant	663 309 901,15	494 210 490,23	169 099 410,92	
Moins Passif circulant	530 887 396,46	384 377 010,60		146 510 385,86
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	132 422 504,69	109 833 479,63	22 589 025,06	
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	183 527,40	-100 059 416,58	100 242 943,98	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources

I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE

AUTOFINANCEMENT (A)		263 887 092,61		171 113 120,81
+ Capacité d'autofinancement		263 887 092,61		171 113 120,81
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				13 378 000,00
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				1 000 000,00
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				12 378 000,00
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				53 062 065,23
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)				

II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE

ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	80 209 426,25		107 970 597,54	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	26 359 443,10		23 044 464,88	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	53 556 632,89		84 926 132,66	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	293 350,26			
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	60 845 697,32		60 196 484,39	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	141 055 123,57		168 167 081,93	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	22 589 025,06			25 326 035,78
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE	100 242 943,98		94 712 139,89	
TOTAL GÉNÉRAL	263 887 092,61	263 887 092,61	262 879 221,82	262 879 221,82

A1. PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DE L'ENTREPRISE

I- ACTIF IMMOBILISÉ

A- Évaluation à l'entrée

1- Immobilisations en non valeurs

Les immobilisations en non-valeurs sont traitées selon les règles habituelles du CGNC.

En 2025, les immobilisations en non-valeurs se composent essentiellement de :

- Frais d'émission de l'emprunt obligataire et don COVID
- Frais des grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices ainsi que les redevances réserves.

2- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de :

I.A.2.1. Immobilisations en recherches - développement

À partir de l'exercice 2023, la CMT procède à l'activation des frais de recherche et développement en immobilisations incorporelles au lieu de leur constatation en charges de l'exercice.

Il s'agit de travaux miniers structurels, réalisés sur plusieurs exercices, déterminant la minéralisation des gisements de la zone Tighza. Une étude sur la détermination de la démarche d'activation des frais de recherche et de développement sera réalisée courant l'exercice 2026, en conformité avec une procédure en cours d'élaboration. Les impacts de reclassement éventuels seront inscrits dans les comptes à partir de l'exercice 2026.

I.A.2.2. Brevets, marques, droits et valeurs similaires :

Ce chapitre se constitue de :

- Coût d'acquisition des logiciels informatiques.
- Coût d'acquisition des domaines miniers.
- Coût d'acquisition de divers permis de recherche.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

I.A.2.3. Fonds commercial :

Représenté par le droit au bail d'un local à usage de dépôt de matériel comptabilisé à son coût d'acquisition historique et ne faisant pas l'objet d'amortissement.

I.A.2.4. Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat hors TVA pour des travaux sous traités, et au prix de revient, pour les travaux produits par l'entreprise pour elle-même.

3- Immobilisations corporelles

- Les immobilisations acquises localement sont comptabilisées à leur prix d'achat hors taxes récupérables.
- Les immobilisations importées sont comptabilisées à leur prix d'achat en devises converti au cours de la DUM majoré des frais d'approche hors taxes récupérables.
- Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même sont valorisées au coût direct tiré de la comptabilité analytique à l'exclusion de toute quote-part de frais de siège ou frais administratifs.
- Les immobilisations en cours sont comptabilisées à leur prix d'achat hors TVA.
- Les immobilisations acquises gratuitement sont évaluées à leur valeur vénale.

4- Immobilisations financières

Elles se composent des rubriques suivantes :

- Prêts au personnel pour l'accession à la propriété.
- Prêts aux filiales et aux associés.
- Dépôts et cautionnements.
- Titres de participations.

Elles sont valorisées comme suit :

- Les prêts au personnel sont comptabilisés au nominal. Le principal inclus dans les échéances périodiques est déduit au fur et à mesure des remboursements.
- Les prêts aux filiales et à la société mère sont également comptabilisés au nominal.
- Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés selon les montants versés en principal.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à la valeur de souscription.

B- Corrections des valeurs

1- Méthodes d'amortissements

- Les immobilisations en non-valeurs sont amorties de manière linéaire sur cinq ans selon les principes du CGNC.
- Les logiciels informatiques sont amortis au taux linéaire de 20 % à compter de leur mise en service.
- Les coûts d'acquisitions des domaines miniers sont amortis de manière linéaire au taux de 5%.

• Grille d'amortissement des immobilisations corporelles :

Système d'amortissement : Linéaire

Taux applicables :

- * Terrains 0%
- * Bâtiments industriels 5%
- * Bâtiments administratifs 5%
- * Bâtiments légers 10%
- * Bâtiments à usage de logement 5%
- * Travaux miniers d'ossature 5%
- * Creusement de puits d'accès 5%
- * Galerie, cheminées, Armement et Chevalement Puits 10%
- * Matériel industriel (Lourd) 16,67%
- * Matériel industriel (Léger) 10%
- * Matériel de transport (Lourd) 16,67%
- * Matériel de transport (Léger) 25%
- * Petits outillages 33,33%
- * Matériel et mobilier de bureau 10%
- * Matériel informatique 20%

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

I.B.2.1. Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Non applicables

I.B.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

- Les dépréciations des prêts aux filiales sont estimées après analyse de la situation financière de la filiale et des possibilités de récupération.
- Les dépréciations des titres de participations sont évaluées sur la base des situations nettes à la fin de l'exercice et de l'appréciation de la valeur des sociétés concernées.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du dernier cours de change connu à la clôture de l'exercice.

II- ACTIF CIRCULANT

A- Évaluation à l'entrée

1- Stocks

Composition :

- ✦ Pièces de rechange,
- ✦ Consommables,
- ✦ Minerai tout-venant (brut),
- ✦ Minerai marchand (concentré de plomb et de zinc),

Règles d'évaluation :

- ✦ Les pièces de rechange et consommables stockées au magasin sont valorisées au prix de revient moyen pondéré.
- ✦ Le minerai tout-venant est valorisé mensuellement au coût total de production à l'exception des frais de la laverie pour le traitement des minerais, et des frais généraux du siège social.
- ✦ Le minerai marchand (concentré de Plomb, de Zinc) est valorisé mensuellement au Prix de Revient moyen pondéré à l'exclusion des frais du siège social, des frais financiers et de la sous activité s'il y a lieu.

2- Créances

Créances sur ventes de minerai

Le chiffre d'affaires de la société CMT est basé sur une facturation provisoire qui est régularisée dès que tous les éléments définitifs constituant le prix sont connus (cotation des métaux et teneurs).

Les ventes de minerai font l'objet d'une facturation provisoire sur la base des éléments du contrat, à savoir les cours métaux du jour du départ navire et les teneurs provisoires issues du laboratoire CMT.

La comptabilisation des factures provisoires s'effectue courant le mois de réalisation de l'expédition au cours de change figurant sur de la déclaration DUM de l'opération d'exportation de minerais. Le cours DUM reste valable pour les factures réestimées et les factures définitives. La différence avec le cours de rapatriement constitue une perte ou gain de change.

A la date de l'arrêté comptable, semestriel ou annuel, et en l'absence d'une facturation définitive, en tenant compte du principe de prudence, une réestimation des factures provisoires est établie selon les informations disponibles. Elles sont comptabilisées au cours des métaux à la date de clôture et les moyennes des teneurs CMT & client parvenu jusqu'en date du 31 janvier, ou au 31 juillet pour l'arrêté comptable semestriel.

Une fois tous les éléments constitutifs du prix de vente sont connus, la facture définitive est établie et comptabilisée sur la base des cours moyens de la période de cotation contractuelle et les teneurs approuvés par les deux parties sauf cas d'arbitrage.

Couverture sur ventes de minerai

Dans le cadre de son activité commerciale, la société contracte des instruments financiers du type SWAP ou SWAP participatif avec les banques AWB et BMCE.

Ces SWAP couvrent contre une chute brutale des cours de minerais, ou au contraire, obligent la société à payer aux banques le reliquat si les cours sont en hausse, et ce, sur la base d'une quantité sous-jacente prédéfinie par les deux parties et d'un cours sous-jacent.

Autres créances :

Les autres créances de l'actif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3- Titres et valeurs de placement

Les valeurs de placement constituées de D.A.T. et de placements monétaires sont valorisées à leur prix de souscription.

B- Correction des valeurs

1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

II.B.1.1. Dépréciation des pièces de rechange et consommables

Les articles non mouvementés depuis 5 ans et plus sont intégralement dépréciés.

Certaines pièces de rechange jugées stratégiques peuvent faire exception à cette règle.

Les stocks non réutilisables aux centres de Touissit sont dépréciés en totalité.

II.B.1.2. Dépréciation du minerai marchand

Lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient moyen pondéré, la différence est constatée en dépréciation intégrale avec actualisation de la provision à la clôture de chaque exercice.

II.B.1.3. Dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées en fonction de la perte probable future.

2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les dettes sont converties au cours de change du dirham au 31 décembre.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges.

Les gains de change latent ne sont pas intégrés aux résultats.

III- FINANCEMENT PERMANENT

1- Méthodes de réévaluation

Non applicable.

2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Composition :

- Provision pour Fonds Social,

Évaluation

Ces provisions sont calculées selon les dispositions fiscales en vigueur.

3- Dettes de financement permanent

Sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

• Provisions pour dégâts de terrain :

Il s'agit de provisions constituées pour faire face au risque encouru résultant des éventuels dégâts causés par les sondages réalisés sur les terrains des riverains.

• Provisions pour aide au départ à la retraite :

Principe

La société assure à l'ensemble du personnel à l'occasion de sa mise en retraite une indemnité dite : aide au départ à la retraite (IDR). Le régime de cette prestation est défini par les conventions internes arrêtées avec les représentants du personnel et complétées par des notes de services de la Direction Générale.

L'âge officiel de départ en retraite est fixé à :

55 ans pour le personnel ayant travaillé au moins 5 ans au Fond,

60 ans pour le reste du personnel.

Évaluation

Le mode de calcul de l'IDR diffère selon la catégorie des bénéficiaires et de leur date d'embauche.

L'IDR acquise à la fin de chaque période est évaluée individuellement agent par agent par application de formules propres à sa catégorie. Le calcul concerne l'ensemble du personnel présent en service à la date de clôture.

• Provision pour couverture et reboisement de la digue à stérile :

Elle est constituée pour faire face à la reconstitution des sites à la suite de la fermeture de la mine et à la protection de l'environnement des sites de Touissit et de Tighza.

5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non appliquées.

IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1- Dettes du passif circulant

- Les dettes du passif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.
- Les dettes étrangères sont actualisées sur la base du dernier cours de change connu à la fin d'année.

2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Non applicable.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non applicable.

V- TRÉSORERIE

1- Trésorerie - Actif

La trésorerie actif est comptabilisée à sa valeur nominale.

2- Trésorerie - Passif

La trésorerie passif est comptabilisée à sa valeur nominale.

3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Non applicable

VI. RÉSERVES RÉGLEMENTÉES

Elles se composent comme suit :

- Réserve obligatoire d'investissement
Non appliquées.
- Réserve P/Fonds Social

La part de la provision pour reconstitution de gisement destinée à l'alimentation du fonds social est constituée à la clôture de chaque exercice et est employée, dans un délai de 10 mois suivant la date de clôture de cet exercice, à la souscription de bons de Trésor à 12 mois.

La souscription des bons de Trésor est renouvelée à l'échéance de ceux-ci par l'établissement bancaire dépositaire. La Société affecte en fin d'année la provision pour alimentation du fonds social au compte de réserve dit " Fonds Social ".

Ces réserves ne peuvent être ni distribuées, ni incorporées au capital social ou utilisées à résorber totalement ou partiellement le déficit comptable. Par ailleurs, en cas de fermeture de la mine ou de cessation de l'activité de l'entreprise minière, le fonds provenant de la réalisation des bons de Trésor acquis en emploi des sommes imputées en fonds social, doivent être utilisés intégralement pour la couverture des indemnités de licenciement du personnel salarié de l'entreprise. Ces indemnités sont constatées dans les charges spécifiques de l'exercice.

A1 BIS. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE du 01/01/2025 au 31/12/2025

I. INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Courant l'exercice 2024, la société CMT S.A a démarré un inventaire physique des immobilisations corporelles qui s'est poursuivi courant l'exercice 2025, par la vérification des immobilisations inscrites au bilan qui correspondent aux actifs physiquement détenus au niveau de son siège social ainsi que des principaux sites miniers exploités, notamment :

- Signal
- Iguer Oujna
- Sidi Ahmed
- Ighrem Aousser
- L'unité de traitement

Dans ce cadre, la société a capitalisé sur les résultats des travaux d'inventaire physique réalisés au 30 juin 2024, et a lancé de nouveaux travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles, sur la base des états financiers au 31 décembre 2025. Il ressort les résultats suivants :

1- Vérification des immobilisations sur le siège

Sur un total d'immobilisations d'un montant brut de 11 046 KMAD, dont la valeur nette est de 5 041 KMAD, des immobilisations d'un montant brut de 7 697 KMAD (valeur nette de 5 000 KMAD) ont été vérifiées. Par ailleurs, des immobilisations d'un montant brut de 3 349 KMAD (valeur nette de 41 KMAD) ont été révélées inexistantes.

2- Vérification des immobilisations sur le site de Tighza

Immobilisations de surface

Sur un total brut d'immobilisations de 172 207 KMAD, dont la valeur nette est de 14 269 KMAD, des immobilisations d'un montant brut de 122 682 KMAD (valeur nette de 14 269 KMAD) ont été vérifiées, et des immobilisations d'une valeur brute de 28 640 KMAD, totalement amortis, ont été révélées inexistantes. Par ailleurs, des immobilisations d'une valeur brute de 20 885 KMAD, ont été identifiées comme étant obsolètes.

Immobilisations de fond

Sur un total d'immobilisations de valeur brute de 213 780 KMAD (valeur nette de 26 095 KMAD), des immobilisations d'une valeur brute de 159 277 KMAD (valeur nette de 26 095 KMAD) ont été vérifiées, et des immobilisations d'une valeur brute de 42 333 KMAD, totalement amortis ont été révélées inexistantes. Par ailleurs, des immobilisations d'une valeur brute de 12 170 KMAD, ont été identifiées comme étant obsolètes.

Impact des anomalies Identifiés

L'impact total sur le bilan de la valeur brute des immobilisations obsolètes ou révèle inexistantes s'élève à 107 377 KMAD, dont 3 349 KMAD pour le Siège, 49 525 KMAD pour Tighza (surface), et 54 503 KMAD pour Tighza (fond). La valeur nette des immobilisations obsolètes ou révèle inexistantes est de 41 KMAD.

Inventaire physique des constructions (travaux miniers)

Il est à rappeler que les travaux miniers au sein de la société se déclinent en trois catégories principales, selon leur nature et leur traitement comptable :

- Les travaux de recherche et de développement, correspondant aux opérations d'exploration et d'évaluation des ressources, sont généralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, au titre des frais de recherche et de développement.
- Les travaux de traçage et d'abattage, liés à l'exploitation courante, sont enregistrés en charges de l'exercice.
- Les travaux d'ossature, comprenant notamment le creusement des puits, des galeries et des cheminées, la réalisation de recoupes, la pose de cintres métalliques, les travaux d'élargissement ainsi que les ouvrages en béton ordinaire et armé, sont comptabilisés en immobilisations corporelles, au niveau des constructions. Cette rubrique inclut également la production immobilisée correspondant aux travaux miniers réalisés en interne par la société.

Exploitation des données topographiques et comptables

La société a procédé à la réalisation de travaux spécifiques relatifs aux travaux miniers comptabilisés au niveau du poste constructions, à travers le recours à un géomètre topographe pour effectuer des mesures des ouvrages miniers et procéder au rapprochement entre les données physiques et les données issues des Fiches d'activation des biens immobilisés dites FABI.

Les travaux du topographe ont permis d'établir notamment un métrage linéaire des ouvrages par puits, une typologie des ouvrages et un état récapitulatif des travaux réalisés par site. Sur la base de son rapport du topographe, les métrages relevés ont été exploités et rapprochés avec les données issues des FABI sur la période 2012–2025, permettant de refléter les travaux miniers effectivement réalisés sur cette période.

Afin d'estimer la valeur des travaux miniers, une analyse des prix unitaires a été réalisée sur la base des factures de creusement des puits, galeries et cheminées des prestataires de travaux miniers. Cette analyse a permis d'examiner l'évolution des prix de creusement, et de déterminer un coût moyen de creusement par unité de mesure, tout ouvrages confondus.

Estimation et analyse des écarts

Sur la base des métrages validés après rapprochement avec les données topographiques et du coût moyen de creusement déterminé, une estimation du montant des travaux miniers immobilisés au 31 décembre 2025 a été réalisée. Cette estimation a ensuite été comparée aux montants comptabilisés par la société.

Le rapprochement fait ressortir un écart négatif de 692 mètres linéaires (environ 3%) entre les métrages reconstitués à partir des FABI et ceux mesurés par le topographe. Cet écart traduit une relative cohérence globale entre les données issues des enregistrements comptables et les mesures réalisées sur site.

Le rapprochement entre la valeur estimée sur la base des FABI est de 79 800 En KMAD et la valeur des constructions concernées ressort une valeur estimée des travaux à 78 426 En KMAD, soit un Écart de 1 374 En KMAD. Cet écart demeure d'ampleur limitée compte tenu des hypothèses d'estimation. Il constitue une base indicative d'analyse, confortée par les investigations complémentaires à venir courant l'exercice 2026 et le renforcement des dispositifs de suivi et de documentation des travaux miniers.

Poursuite des travaux d'inventaire

L'inventaire des immobilisations souterraines étant réalisé par des équipes de CMT indépendantes de la comptabilité, une partie résiduelle restante à inventorier relative aux constructions de surface sera réalisé courant l'exercice 2026.

Par ailleurs, nous n'anticipons pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025 à la suite de la finalisation de ces travaux d'inventaire

II. ACTIVATION PARTIELLE DU NOUVEAU Puits IGHerm AOUSSAR

La société a procédé à la construction d'un nouveau puits sur le site d'Ighrem Aoussar, au sein du complexe minier de Tighza. Ce projet d'envergure, initié en 2017 vise à sécuriser des niveaux d'extraction de plomb, de zinc et d'argent sur le long terme.

Toutes les dépenses engagées par la société pour la réalisation de cet ouvrage ont été au fur et à mesure constatées en immobilisations corporelles en cours.

Le projet de nouveau puits a été engagé afin de permettre l'accès à cinq nouvelles recettes minières 16, 17, 18, 19 et 20.

La société a commencé à compter du 1^{er} septembre 2025 à extraire du minerai à partir des recettes 16 et 17. Les recettes 18, 19 et 20 ne sont pas encore accessibles ni exploitées au 31 décembre 2025.

En vue de procéder à l'activation partielle des immobilisations corporelles en cours afférentes au nouveau puits au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'appréciation et l'évaluation de l'état d'avancement par les équipes techniques. La société a fait recourt à l'analyse par un cabinet externe au regard des dispositions contractuelles et des principes comptables applicables en vue de la mise en exploitation partielle des immobilisations corporelles en cours et la fiabilité de la clé de répartition appliquée.

Les travaux d'analyse sont constitués en :

- La précision du périmètre des ouvrages et équipements concernés par la mise en exploitation partielle du nouveau puits à compter du 1^{er} septembre 2025.
- La justification de l'entrée en amortissement des investissements correspondants, conformément aux principes comptables applicables et à l'utilisation effective des actifs.
- La description de la situation réelle de l'exploitation à la date de mise en service, notamment l'exploitation des recettes 16 et 17 et le caractère non encore exploité des recettes 18 à 20.
- La présentation des éléments techniques du projet (répartition du métrage, taux de réalisation des ouvrages et description des installations et équipements).
- La documentation du programme prévisionnel des travaux et le développement progressif de l'exploitation minière pour la période 2026-2028.

ANALYSE DES DÉPENSES PAR NATURE

Sur un montant total d'investissements de 348 430 KMAD engagés dans le cadre du projet de nouveau puits, l'analyse a conduit à identifier :

- 95 958 KMAD correspondant à des actifs entièrement mis en service et faisant l'objet d'une activation immédiate.
- 105 960 KMAD correspondant à la quote-part activée des dépenses communes nécessaires à l'exploitation des recettes 16 et 17.
- 146 512 KMAD correspondant à la fraction des investissements qui demeure inscrite en immobilisations corporelles en cours, en lien avec les développements destinés aux recettes 18 à 20.

Ces montants regroupent principalement :

- Les travaux de développement des infrastructures minières (creusement de puits, galeries et cheminées),
- Les acquisitions d'équipements industriels lourds,
- Les constructions et bâtiments à usage industriel,
- Les dépenses engagées auprès d'autres fournisseurs dans le cadre des projets en cours.

Ainsi, le montant total des immobilisations reclassées en immobilisations corporelles amortissables au titre de la mise en exploitation partielle du nouveau puits s'élève à 201 918 KMAD, le solde restant maintenu en immobilisations corporelles en cours dans l'attente de la mise en service progressive des niveaux d'exploitation futurs selon le programme prévisionnel des travaux pour la période 2026-2028.

Dépenses relevant d'une activation totale immédiate

Le montant total des dépenses faisant l'objet d'une activation totale au titre de l'exercice 2025 s'élève à 95 958 KMAD. Compte tenu de la mise en service des recettes 16 et 17, la société a procédé à l'activation de l'intégralité des dépenses engagées relatives à la machine d'extraction. En effet, l'ensemble des coûts supportés dans le cadre de l'acquisition, de l'installation et de la mise en état de fonctionnement de cet équipement contribuent directement à sa capacité à générer des avantages économiques futurs.

Dépenses communes - activation partielle

L'activation partielle des dépenses communes a conduit à un montant total reclassé en immobilisations corporelles amortissables de 105 960 KMAD.

Les pourcentages d'activation retenus résultent de l'analyse technique des ouvrages effectivement mobilisés pour l'exploitation des recettes 16 et 17, à savoir :

• Creusement de puits d'accès - 40%

La portion du puits actuellement utilisée correspond aux niveaux permettant l'accès aux recettes 16 et 17, soit une part de 40 % (2/5 recettes en service) du développement total du puits prévu pour les recettes 16 à 20.

• Galeries - 55%

Le linéaire des galeries déjà mis en exploitation pour desservir les recettes 16 et 17 représente 55 % du développement total des galeries du projet.

• Cheminées - 41%

Les ouvrages de ventilation et de circulation actuellement utilisés correspondent à 41% des cheminées réalisées dans le cadre du projet.

• Bâtiments industriels - 40%

Les bâtiments industriels associés au projet sont dimensionnés pour l'ensemble du puits mais leur utilisation actuelle correspond à la capacité nécessaire à l'exploitation des recettes 16 et 17.

• Matériel industriel (lourd) - 40%

Les équipements industriels installés sont destinés à l'exploitation complète du puits. Leur niveau d'utilisation actuel correspond à la capacité mobilisée pour l'exploitation des recettes 16 et 17.

Dépenses à maintenir en immobilisations corporelles en cours

Le montant des dépenses maintenues en immobilisations corporelles en cours s'élève à 146 512 KMAD, correspondant à la fraction des investissements qui sera mobilisée lors de la mise en exploitation des recettes 18 à 20.

A2 ÉTAT DES DÉROGATIONS		DU 01/01/2025 AU 31/12/2025
Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DÉROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NÉANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

A3 ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES		DU 01/01/2025 AU 31/12/2025
Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'ÉVALUATION		
NÉANT	NÉANT	NÉANT
II- CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION		
NÉANT	NÉANT	NÉANT

B1 DÉTAIL DES NON-VALEURS		DU 01/01/2025 AU 31/12/2025
Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	24 609 772,14
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	237 322,00
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	24 372 450,14
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	TOTAL	24 609 772,14

B2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	24 609 772,14						24 609 772,14
* Frais préliminaires							
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14						24 609 772,14
* Primes de remboursement des obligations							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209 038 101,93	19 976 414,85	6 383 028,25				235 397 545,03
* Immobilisation en recherche et développement	154 218 826,24						154 218 826,24
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49						10 306 618,49
* Fonds commercial	60 000,00						60 000,00
* Autres immobilisations incorporelles	44 452 657,20	19 976 414,85	6 383 028,25				70 812 100,30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 141 896 047,03	243 278 463,07	12 195 842,03	7 897 638,79		209 815 311,00	1 195 452 679,92
* Terrains	3 123 649,00	395 000,00					3 518 649,00
* Constructions	387 348 080,51	118 195 936,33		5 863 011,43			511 407 028,27
* Installation techniques, matériel et outillage	286 196 488,79	95 085 401,23		2 034 627,36			383 316 517,38
* Matériel de transport	102 811 133,58	15 925 905,62					118 737 039,20
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	5 875 164,31	1 255 979,83					7 131 144,14
* Autres immobilisations corporelles							
* Immobilisations corporelles en cours	356 541 530,84	12 420 240,06	12 195 842,03			209 815 311,00	171 342 301,93
TOTAL GÉNÉRAL	1 375 543 921,10	263 254 877,92	18 578 870,28	7 897 638,79		209 815 311,00	1 455 459 997,09

B2 (BIS) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	22 235 772,14	2 352 000,00		24 587 772,14
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 235 772,14	2 352 000,00		24 587 772,14
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 841 359,47	303 001,92		162 144 361,39
* Immobilisation en recherche et développement	153 194 692,57	65 796,00		153 260 488,57
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	8 646 666,90	237 205,92		8 883 872,82
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	644 245 549,78	34 659 709,10		678 905 258,88
* Terrains	67 929,00	8 801,83		76 730,83
* Constructions	292 522 446,72	19 269 906,40		311 792 353,12
* Installations techniques ; matériel et outillage	247 127 150,53	12 756 447,69		259 883 598,22
* Matériel de transport	99 823 693,61	2 225 426,69		102 049 120,30
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 704 329,92	399 126,49		5 103 456,41
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GÉNÉRAL	828 322 681,39	37 314 711,02		865 637 392,41

B3 TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Prix de cession	Plus-Values	Moins-Values
31/12/2025							
31/12/2025							
31/12/2025							
TOTAL							

B4 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
SAAP S.A.	5300317	ATELIER MECANIQUE	300 000,00	100,00	100 000,00	0,00	31/12/2025	-5 346 520,80	-117 600,00	0,00
AGUEDAL S.A.R.L	1000017	SOCIETE IMMOBILIERE	100 000,00	40,00	8 217 560,00	0,00	31/12/2025	-16 671 597,00	-395 000,00	0,00
DAFIR S.A.R.L	1000019	SOCIETE IMMOBILIERE	4 642 600,00	80,00	3 714 000,00	0,00	31/12/2025	-578 567,21	-30 600,00	0,00
FODERIE PZ S.A.	0	METALLURGIE	63 000 000,00	0,04	12 090 434,00	0,00	31/12/2025	0,00	0,00	0,00
STE DE PORT NEMOURS S.A.	0	PORT	2 000 000,00	7,25	145 000,00	0,00	31/12/2025	0,00	0,00	0,00
MINREX	40469093	RECHERCHE MINIERE	300 000,00	100,00	300 000,00	300 000,00	31/12/2025	-2 376 143,16	-172 244,77	0,00
JOINTE VENTURE AMG/CMT (SEP)	0	RECHERCHE MINIERE	91 990 272,00	50,00	49 280 000,00	0,00	31/12/2025	91 646 277,99	93 958,65	0,00
AUPLATA MINING GROUPE AMG	0	RECHERCHE ET EXPLOITATION MINIERE	2 480 212,31	0,21	99 644 917,28	14 231,49	31/12/2021	76 633 048,64	5 500 559,73	0,00
COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE	53991819	Mines ou minières (Exploitant de mines)	5 000 000,00	100,00	5 000 000,00	5 000 000,00	31/12/2025	691 843,08	-3 278 755,64	0,00
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION	2222	COMPAGNIE MINIERE	200 000 000,05	100,00	200 000 000,05	179 000 000,00	31/12/2025	-170 417 600,41	0,00	0,00
TOTAL			369 813 084,36	--	378 491 911,33	184 314 231,49	--	-26 419 258,87	1 600 307,97	0,00

B5 TABLEAU DES PROVISIONS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	182 821 901,95		21 000 000,00					203 821 901,95
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	183 585 602,94	2 292 496,00		1 213 771,96			1 332 964,30	185 758 906,60
SOUS TOTAL (A)	366 407 504,89	2 292 496,00	21 000 000,00	1 213 771,96			1 332 964,30	389 580 808,55
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	23 312 565,52	57 600,00						23 370 165,52
5. Autres Provisions pour risques et charges	118 819 774,63		3 388 415,68	25 656 991,25		7 803 869,08		140 061 312,48
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	142 132 340,15	57 600,00	3 388 415,68	25 656 991,25		7 803 869,08		163 431 478,00
TOTAL (A+B)	508 539 845,04	2 350 096,00	24 388 415,68	26 870 763,21		7 803 869,08	1 332 964,30	553 012 286,55

B6 TABLEAU DES CRÉANCES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CRÉANCES	TOTAL	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	324 034 805,82	324 034 805,82				1 723 433,20	312 320 000,00	
- Prêts immobilisés	311 878 800,20	311 878 800,20					311 875 000,00	
- Autres créances financières	12 156 005,62	12 156 005,62				1 723 433,20	445 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	577 344 978,02		573 901 147,28	3 443 830,74	310 366 760,23	179 240 689,30	210 658 456,62	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	11 841 970,42		9 664 989,58	2 176 980,84	152 578,76			
- Clients et comptes rattachés	311 992 806,91		311 992 806,91		310 214 181,47	10 000,00	139 405 618,95	
- Personnel	1 640 141,25		1 640 141,25					
- État	179 102 199,30		179 102 199,30			179 102 199,30		
- Comptes d'associés	52 054 437,50		52 054 437,50				52 054 437,50	
- Autres débiteurs	19 564 903,08		18 298 053,18	1 266 849,90		128 490,00	19 198 400,17	
- Compte de régularisation actif	1 148 519,56		1 148 519,56					
TOTAUX	901 379 783,84	324 034 805,82	573 901 147,28	3 443 830,74	310 366 760,23	180 964 122,50	522 978 456,62	

B7 TABLEAU DES DETTES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DETTES	TOTAL	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	136 977 960,27	75 598 579,89	61 379 380,38					
- Emprunts obligataires	50 000 000,00		50 000 000,00					
- Autres dettes de financement	86 977 960,27	75 598 579,89	11 379 380,38					
DU PASSIF CIRCULANT	391 515 620,18		387 649 014,05	3 866 606,13	7 519 458,24	150 493 636,37	157 811 262,42	
- Fournisseurs et comptes rattachés	79 776 067,26		75 912 093,35	3 863 973,91	7 519 458,24	2 658 180,04	6 175 490,68	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	4 116 219,51		4 116 219,51				4 116 219,51	
- Personnel	11 236 771,63		11 236 771,63					
- Organismes sociaux	3 835 772,91		3 835 772,91			3 835 772,91		
- État	143 999 683,42		143 999 683,42			143 999 683,42		
- Comptes d'associés	2 632,22		0,00	2 632,22				
- Autres créanciers	147 577 933,34		147 577 933,34				147 519 552,23	
- Comptes de régularisation - Passif	970 539,89		970 539,89					
TOTAUX	528 493 580,45	75 598 579,89	449 028 394,43	3 866 606,13	7 519 458,24	150 493 636,37	157 811 262,42	

B8 TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

TIERS DÉBITEURS OU TIERS CRÉDITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté donnée
Sûreté donnée					
		NÉANT			
Sûreté reçue					
		NÉANT			

B9 ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement donné		
CAUTION N°90115/SGMB au profit de EAU ET FORÊTS du 17/02/1992	100 000,00	100 000,00
CAUTION N°901272/SGMB au profit de EAU ET FORÊTS 12/05/1994	1 900,00	1 900,00
CAUTION N°901195/SGMB au profit de EAU ET FORÊTS du 18/03/1993	4 110,00	4 110,00
CAUTION N°901037/ SGMB au profit de EAU ET FORÊTS du 21/09/1987	20 000,00	20 000,00
CAUTION/BMCI au profit de MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR du 23/05/2018	11 827,75	11 827,75
CAUTION/BMCI au profit de MARSA MAROC du 27/05/2010	100 000,00	100 000,00

Dans le cadre des conventions financières de l'emprunt obligataire de 250 MMAD, souscrit en date du 14 juin 2021, la CMT s'engage à l'égard de chaque obligataire :

- À ce que le Ratio DSCR soit supérieur ou égal à 1,4 et ce à chaque Date de Test, étant déterminé selon la formule mentionnée ci-dessous :

Ratio DSCR = Trésorerie disponible / Service de la dette

Trésorerie disponible = (+) Trésorerie de fin d'exercice (n-1) (+) Excédent Brut d'Exploitation (+) Augmentation de capital social (+) Augmentation des CCA (+) Cession et réduction d'immobilisation (+) Augmentation des dettes de financement (-) Réduction de capital social (-) Acquisitions et augmentations d'immobilisations (-) Remboursement des CCA (-) Variation BFR (-) Impôt sur les bénéfices (-) Intérêts CCA (+) Résultat financier hors éléments non cash (+) Résultat non courant hors éléments non cash

Et, le Service de la dette = (+) Paiement annuel des intérêts dus (+) Amortissement annuel du principal de la dette dû (+) Redevances dues du Leasing annuel

- (II) A ce que le Ratio d'Endettement, qui désigne le ratio permettant de mesurer la capacité de remboursement de l'encours global de l'endettement financier soit inférieur ou égal à 2,0 et ce à chaque Date de Test, étant déterminé selon la formule mentionnée ci-dessous :

Ratio d'endettement = (Dette financière) / EBITDA

Dette financière = (+) Endettement financier long terme (+) Encours du leasing (+) Endettement financier court terme

- (III) le Gearing Financier, le rapport entre la dette financière et les fonds propres de la Société soit inférieur ou égal à 1,0 et ce à chaque Date de Test, étant déterminé selon la formule mentionnée ci-dessous :

Gearing Financier = Dette financière / Fonds propres

Avec : Dette financière = (+) Endettement financier long terme (+) Encours du leasing (+) Endettement financier court terme Et, Fonds propres = (+) Capitaux propres (+) Capitaux propres assimilés

En cas de constatation, par le Représentant de la Masse, du non-respect par la CMT de l'un des Engagements Financiers (Cas de Défaut), le Représentant de la Masse devra notifier à l'Émetteur la survenance dudit Cas de Défaut en lui demandant de remédier à la situation dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la Date de Test de la Période de Remédiation.

Conséquence de la non-remédiation d'un Cas de Défaut

A défaut pour la CMT de remédier au Cas de Défaut à l'expiration de la Période de Remédiation, les Taux d'intérêts Faciaux des différentes Tranches seront augmentés de cent (100) points de base « Mécanisme d'Augmentation des Taux » uniquement pour le premier coupon suivant la fin de la Période de Remédiation, et ce pour toute la totalité du coupon.

A défaut pour la CMT de remédier au Cas de Défaut à la prochaine Date de Test suivant la Période de Remédiation, le Mécanisme d'Augmentation des Taux sera appliqué sur la totalité du coupon suivant la fin de la dernière Période de Remédiation.

En cas de non-remédiation d'un Cas de Défaut, la CMT s'engage à :

- (i) donner ses instructions au Domiciliataire pour l'application de la majoration de cent (100) points de base aux Taux d'Intérêts Faciaux des Tranches dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés suivant la Date de Défaut et (ii) envoyer une copie du courrier transmis au Domiciliataire pour l'application de la majoration de cent (100) points de base au Représentant de la Masse dans le même délai.

Le Mécanisme d'Augmentation des Taux sera annulé en cas de retour au respect des Engagements Financiers à chaque Période de Test.

Engagement reçu										
										NÉANT

B10 TABLEAU DES BIENS EN CRÉDIT-BAIL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
location construction	01/11/2020	120	18 475 518,09	120	9 307 579,50	2 239 179,99	2 255 262,72	8 541 529,50	1 847 551,81	
location véhicule	15/02/2023	48	827 508,02	48	369 115,04	192 581,76	192 581,76	16 048,48	6 895,90	
TOTAL			19 303 026,11	--	9 676 694,54	2 431 761,75	2 447 844,48	8 557 577,98	1 854 447,71	

B11 DÉTAIL DES POSTES DU C.P.C.		DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	
	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	CHARGES D'EXPLOITATION		
611	611 - Achats revendus de marchandises		
	* Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises (+/-)		
	Total		
	612 - Achats consommés de matières et fournitures	153 391 016,91	146 873 112,39
	* Achat de matières premières		
	* Variation des stocks de matières premières (+/-)	9 431 216,20	-9 431 216,20
612	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	71 119 594,60	77 677 063,81
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	-16 438 503,53	1 824 677,78
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	32 180 266,15	34 863 070,95
	* Achats de travaux, études et prestations de services	57 098 443,49	41 939 516,05
	TOTAL	153 391 016,91	146 873 112,39
	613/614 - *Autres charges externes	81 398 096,56	65 934 099,87
	* Locations et charges locatives	871 109,71	405 919,09
	* Redevances de crédit-bail	2 431 761,75	2 486 869,93
	* Entretien et réparations	3 596 762,18	4 263 462,33
	* Primes d'assurances	1 585 892,55	2 076 047,03
613/614	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	26 815 368,74	23 627 158,11
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	25 965 944,03	14 531 217,34
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....	59 986,78	20 000,00
	* Transports	15 556 614,73	13 287 744,35
	* Déplacements, missions et réceptions	1 009 412,16	2 988 734,87
	* Reste du poste des autres charges externes	3 505 243,93	2 246 946,82
	TOTAL	81 398 096,56	65 934 099,87
	617 - * Charges de personnel	73 404 442,53	64 248 416,27
	* Rémunération du personnel	52 816 492,63	46 065 231,69
617	* Charges sociales	16 961 390,00	15 613 312,54
	* Reste du poste des charges de personnel	3 626 559,90	2 569 872,04
	TOTAL	73 404 442,53	64 248 416,27
	618 - Autres charges d'exploitation	1 800 000,00	10 400 000,04
	* Jetons de présence	1 800 000,00	10 400 000,04
618	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	TOTAL	1 800 000,00	10 400 000,04
	CHARGES FINANCIERES		
638	638 *Autres charges financières		
	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
	TOTAL		
	CHARGES NON COURANTES	18 598 522,20	16 555 321,45
	658 - Autres charges non courantes	18 598 522,20	16 555 321,45
	* Pénalités sur marchés et débits		
658	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	14 668 581,12	14 102 873,68
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	3 929 941,08	2 452 447,77
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes		
	TOTAL	18 598 522,20	16 555 321,45

B11 (BIS) DÉTAIL DES POSTES DU C.P.C. (SUITE)		DU 01/01/2025 AU 31/12/2025	
	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	Ventes de marchandises		
	Ventes de marchandises au Maroc		
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	TOTAL		
712	Ventes de biens et services produits	691 209 425,13	586 946 432,16
	Ventes de biens au Maroc		
	Ventes de biens à l'étranger	679 493 804,26	571 700 959,36
	Ventes des services au Maroc		280 496,36
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits.		
	Reste du poste des ventes et services produits	11 715 620,87	14 964 976,44
	TOTAL	691 209 425,13	586 946 432,16
713	Variation des stocks de produits	26 614 073,26	2 720 578,24
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	26 549 209,29	3 697 650,46
	Variation des stocks des services produits (+/-)		
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	64 863,97	-977 072,22
	TOTAL	26 614 073,26	2 720 578,24
718	Autres produits d'exploitation		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	TOTAL		
719	Reprises d'exploitation transferts de charges	8 485 853,50	848 845,15
	Reprises		
	Transferts de charges	8 485 853,50	848 845,15
	TOTAL	8 485 853,50	848 845,15
738	PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêts et autres produits financiers	17 284 930,60	20 191 888,88
	Intérêts et produits assimilés	17 284 930,60	16 788 763,88
	Revenus des créances rattachées à des participations		
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers		3 403 125,00
	TOTAL	17 284 930,60	20 191 888,88

B12 PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL
 DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RÉSULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	203 399 077,93	
Perte nette		
II. RÉINTEGRATIONS FISCALES	186 826 042,27	
RÉINTEGRATIONS FISCALES COURANTES	145 490 083,19	
Provision indemnité de départ à la retraite	371 888,00	
Provision maladie professionnelle	1 920 608,00	
Provision pour dépréciation créances filiales	57 600,00	
IS Année 2025	121 638 308,00	
Écart de conversion passif 2025	10 505,13	
Provision pour dépréciation TIC	21 000 000,00	
Donation	216 622,95	
Cadeaux	35 187,00	
Amortissements véhicules de tourisme	54 736,60	
Charges exercices antérieurs	184 627,51	
RÉINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES	41 335 959,08	
Provision charge environnement	999 999,96	
Contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires	14 320 670,04	
Taxe habitation touissit	115 411,08	
Pénalité et amendes	29 114,75	
Provision office des changes	20 000 000,00	
Provision maladie retraite cadres	213 772,00	
Provision coopérative tighza vs CMT	3 600 000,00	
Provision contentieux domaine privé	2 056 991,25	
III. DÉDUCTIONS FISCALES		2 510 105,39
DÉDUCTIONS FISCALES COURANTES		2 277 605,39
Revenus des titres de participation		2 000,00
Écart de conversion passif 2024		2 275 605,39
DÉDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		232 500,00
Reprise sur provision environnement		232 500,00
TOTAL	390 225 120,20	2 510 105,39
IV. RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut SI T1> T2 (A)	387 715 014,81	
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
V. REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)	387 715 014,81	
. Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII. CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

B13 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS
 DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	368 486 677,50
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	145 490 083,19
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 277 605,39
Résultat courant théoriquement imposable (=)	511 699 155,30
Impôt théorique sur résultat courant (-)	160 536 002,00
Résultat courant après impôts (=)	207 950 675,50

B14 DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
 DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	17 023 885,97	10 094 934,65	6 908 711,21	20 210 109,41
B. T.V.A. Récupérable	22 787 305,52	51 053 417,54	52 681 779,64	21 158 943,42
sur charges	14 801 557,40	39 671 290,32	41 760 328,59	12 712 519,13
sur immobilisations	7 985 748,12	11 382 127,22	10 921 451,05	8 446 424,29
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	-5 763 419,55	-40 958 482,89	-45 773 068,43	-948 834,01

B15 PASSIF ÉVENTUEL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PASSIF ÉVENTUEL

- (I) Les déclarations fiscales au titre de l'Impôt sur les sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) et des droits d'enregistrement et de timbre (DE) des exercices courant la période allant de 2022 à 2025, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
- (II) Les déclarations au titre de la CNSS des exercices courant la période allant de 2022 à 2025, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
- (III) Courant l'exercice 2024, le management a décidé à partir du mois de mai, la suspension provisoire de la vente exclusive de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à Glencore, nonobstant la clause d'engagement de vente de quantité minimale prévue par le contrat.
- (IV) Courant l'exercice 2025, le management a décidé à partir du mois d'août, la suspension de la vente de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à son client Shaba, nonobstant la clause d'engagement de vente d'un pourcentage de la production prévue par le contrat.
- (V) Toutefois, la reprise des ventes avec Glencore a été opérée courant le mois de septembre 2025. Une procédure d'arbitrage opposant la CMT à Glencore a été entamée courant l'année 2025. À la demande de la CMT, cette procédure a été suspendue, dont les effets courent à la date d'arrêté des comptes au 31.12.2025.
- (VI) Le conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, courant l'année 2024, et dans l'attente de l'évaluation ultérieure de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant, de doter une provision pour dépréciation de la participation de la CMT dans la SEP, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.
- (VII) En relation avec le premier contentieux opposant la société à l'Office des Changes, la société rappelle les événements antérieurs à la clôture des comptes au 31.12.2025, et ce comme listés ci-après :

L'administration des douanes a en date du 19 octobre 2023 déposée à l'encontre de la CMT une plainte pour les infractions de défaut de rapatriement pour un montant de 115 649 533,21 MAD et de transfert illégaux de fonds pour un montant de 271 735 012,50, incriminant des opérations relevées courant la période 2012-2022.

En date du 04 novembre 2025, le Tribunal correctionnel de Casablanca a rendu un jugement de première instance condamnant la CMT à régler, au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, une amende de 2 324 307 274,26 dirhams. La décision n'est pas définitive ni exécutoire à ce stade.

→ La décision a fait l'objet d'une déclaration d'appel de la CMT en date du 4 novembre 2025. Le dossier a été transféré devant la Cour d'appel. Cet appel suspend l'exécution de la décision initiale. La procédure judiciaire n'a aucune incidence sur la continuité des opérations de la CMT.

(VIII) En relation avec le deuxième contentieux opposant la société à l'Office des Changes, la société rappelle les événements antérieurs à la clôture des comptes au 31/12/2025, et ce comme listés ci-après :

→ L'administration des douanes a déposé à l'encontre de la CMT, et de son ancien Président Directeur Général, une nouvelle plainte pénale près du Procureur du Roi du tribunal correctionnel de Casablanca pour le défaut de rapatriement des produits d'exportation au titre de l'année 2023 pour un montant de 13 717 041,98 Euros et encaissement à l'étranger,

→ Le tribunal a rendu en date du 15 octobre 2024, un jugement par défaut ordonnant sur l'action publique, la poursuite de la société CMT et condamnant M. Luc Gérard à 6 mois de prison avec sursis pour les délits qui leur sont reprochés, sur l'action civile, les a condamnés solidairement au paiement de l'amende de 827 787 819,18 dirhams au profit de l'Administration des Douanes et les dépens en fixant la contrainte par corps au minimum à l'encontre de M. Luc Gérard.

→ La CMT a formulé une opposition à l'encontre du jugement susvisé en date du 24 octobre 2024, et ainsi, un nouveau dossier a été ouvert auprès du tribunal correctionnel.

→ La procédure d'opposition à jugement par défaut rendu en date du 17 juin 2025 par lequel le tribunal a fait droit à l'opposition formulée par CMT, et déclare la non-culpabilité de la CMT représentée par son représentant légal, pour les faits qui lui sont reprochés et se déclare incompétent pour statuer sur les demandes civiles à la suite du prononcé de la relaxe.

→ La décision susvisée a fait l'objet d'une déclaration d'appel de la Douane et du parquet.

→ Le dossier a été transmis à la Cour d'appel en date du 12 décembre 2025 et la première audience a été fixée pour le 24 février 2026 et a fait l'objet d'un renvoi au 31 mars 2026 pour réplique de la CMT.

À ce jour, l'Administration des Douanes a opéré deux saisies conservatoires sur le registre de commerce de la société, pour des montants respectivement de 2 324 307 274,26 MAD au titre du premier contentieux et de 827 787 819,18 MAD au titre du deuxième contentieux.

En relation avec ces deux contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, le conseil d'administration a décidé la dotation de provision complémentaire pour couvrir le risque inhérent d'un montant de 20 millions de dirhams portant ainsi la provision globale à 125 millions de dirhams.

En date du 26 mars 2026, le conseil d'administration de CMT, réuni pour l'approbation des comptes 2026, a autorisé la conclusion d'un accord transactionnel à intervenir avec l'Office des Changes moyennant le paiement d'un montant transactionnel de 182 millions de dirhams (MAD), emportant extinction des poursuites judiciaires engagées à l'encontre de CMT, dans le cadre des deux dossiers contentieux.

C1 CAPITAL SOCIAL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PRINCIPAUX ASSOCIÉS		Ident. Fiscal	N° C.N.I.	N° C.E.	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nomin. de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom	Associés					Ex. N - 1	Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
	OSEAD MINING MAROC	1106451			88-90, Rue Larbi DOGHMI 3 ^{ème} étage – 20 000 CASABLANCA	622 690	622 690	100	62 269 000,00	62 269 000,00	62 269 000,00
Flottant à la bourse de Casablanca	Flottant à la bourse de Casablanca	000000			Bourse de Casablanca	787 464	787 469	100	78 746 900,00	78 746 900,00	78 746 900,00
M. LUC GERARD				EP993707	CR2 N° 111-70 BOGOTA D.C. COLOMBIA	5	0	100	0,00	0,00	0,00
M. Hassan BOULAKNADAL			BJ79176		1 Rue Ibnou Chakir Maarif Casablanca	5	5	100	500,00	500,00	500,00
M. German Chaparro				X3013919	GENEVE SUISSE	5	5	100	500,00	500,00	500,00
	CIMR	40246524			100, Bd Abdelmoumen, Casablanca	271 064	271 064	100	27 106 400,00	27 106 400,00	27 106 400,00
TOTAL						1 681 233	1 681 233	--	168 123 300,00	168 123 300,00	168 123 300,00

C2 TABLEAU D'AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER			MONTANT	B. AFFECTATION DES RÉSULTATS		MONTANT
05/12/2024	Décision du			Réserve légale		
Report à nouveau			185 449 535,89	Autres réserves		
Résultats nets en instance d'affectation				Tantièmes		
Résultat net de l'exercice			-14 060 337,72	Dividendes		
Prélèvements sur les réserves				Autres affectations		
Autres prélèvements				Report à nouveau		171 389 198,17
TOTAL A			171 389 198,17	TOTAL B		171 389 198,17

C3 RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	702 107 122,29	692 631 807,17	898 382 885,10
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	592 047 531,52	586 946 432,16	691 209 425,13
2. Résultat avant impôts	229 691 190,69	65 737 913,28	325 037 385,93
3. Impôts sur les résultats	67 029 525,00	79 798 251,00	121 638 308,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	100 873 980,00		
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	152 614 180,20	315 275 845,89	301 215 508,17
RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	123,59	-8,36	120,98
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	60,00		
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	49 554 685,17	46 065 231,69	52 816 492,63
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	385	413	388

C4 TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVISES COMPTABILISÉES DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	Entrée Contre Valeur en Dirhams	Sortie Contre Valeur en Dirhams
- Financement permanent		
- Immobilisations brutes		2 988 818,50
- Rentrées sur immobilisations		
- Remboursement des dettes de financement		
Produits	683 247 701,38	
Produits d'exploitation	683 247 701,38	
Charges		19 951 967,05
Charges d'exploitation		19 951 967,05
TOTAL DES ENTRÉES	683 247 701,38	
TOTAL DES SORTIES		22 940 785,55
BALANCE DEVISES		660 306 915,83
TOTAL (ÉGALITÉ)	683 247 701,38	683 247 701,38

C5 DATATIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

DATE DE CLÔTURE (1) 31/12/2025

Date d'établissement des états de synthèse (2) 26/03/2026

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

"ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE"

INDICATION DES ÉVÈNEMENTS

Évènements favorables

Acquisition AYRAD

La société informe de la conclusion d'un accord entre Strategos Ventures Limited (SVL) et Ayrad Group Limited (Ayrad), portant sur l'acquisition par Ayrad de 100% des parts d'OSEAD Fund, une entité luxembourgeoise détenue par SVL, qui détient indirectement, via la société marocaine OMM, 37,04% du capital social de CMT pour un prix global de 130 millions USD.

Dans le cadre de cette Opération, les parties ont convenu de mettre un terme définitif à deux différends en cours impliquant CMT, à savoir :

(I) le litige OMM et CMT relatif au prêt consenti par CMT à OMM en 2012 en contrepartie du paiement à CMT de la contrevaletur en dirhams de 35 000 000 USD.

(II) le litige opposant CMT à Shaba Metals LLC, entité liée à SVL, concernant l'exécution de contrats d'offtake conclus en 2024 moyennant le paiement à CMT de 12 000 000 USD.

Étant précisé que la conclusion de ces accords transactionnels constitue un préalable à la réalisation de l'Opération.

Ayrad et CIMR envisagent de prendre conjointement le contrôle de CMT. Ce contrôle serait formalisé par la signature d'un pacte d'actionnaires dont l'entrée en vigueur serait conditionnée à l'obtention de l'autorisation du Conseil de la concurrence.

À l'issue de cette prise de contrôle, Ayrad détiendrait indirectement 37,04% du capital social de CMT, tandis que la CIMR détiendrait 16,12% du capital.

Cette prise de contrôle conjointe déclencherait ensuite le lancement d'une offre publique d'achat obligatoire, portant sur l'intégralité des actions CMT, sous réserve de l'obtention du visa préalable de l'AMMC.

Accord transactionnel avec l'Office des Changes

La résolution courant le mois d'avril 2026, du contentieux opposant la société à l'office des changes, à travers la conclusion d'une transaction et le paiement d'une amende forfaitaire d'un montant de 182 millions de dirhams (MAD), ayant pour conséquence le retrait des plaintes et des procédures judiciaires contre la CMT.

Évènements défavorables

NÉANT

C6 ÉTAT DÉTAILLÉ DES STOCKS DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -) 7 = 6 - 3
	Montant brut 1	Provision pour dépréciation 2	Montant net 3	Montant brut 4	Provision pour dépréciation 5	Montant net 6	
I. Stocks							
Approvisionnement							
1- Biens et produits destinés à la revente en l'état							
* Biens immeubles							
* Biens meubles							
2- Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation	68 093 533,43	21 468 034,26	46 625 499,17	61 086 246,10	21 468 034,26	39 618 211,84	-7 007 287,33
3- Matières premières							
4- Matières consommables	24 844 716,45		24 844 716,45	18 141 392,98		18 141 392,98	-6 703 323,47
5- Pièces détachées	42 175 692,83	21 468 034,26	20 707 658,57	42 135 447,82	21 468 034,26	20 667 413,56	-40 245,01
6- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport	1 073 124,15		1 073 124,15	809 405,30		809 405,30	-263 718,85
- Emballages							
7 * récupérables							
8 * vendus							
9 * perdus							
10- Total stocks approvisionnement	68 093 533,43	21 468 034,26	46 625 499,17	61 086 246,10	21 468 034,26	39 618 211,84	-7 007 287,33
II. Stock en cours							
Production de biens et services	492 355,93		492 355,93	427 491,96		427 491,96	-64 863,97
11- Produits en cours	492 355,93		492 355,93	427 491,96		427 491,96	-64 863,97
12- Etudes en cours							
13- Travaux en cours							
14- Services en cours							
15- Total Stocks des en cours	492 355,93		492 355,93	427 491,96		427 491,96	-64 863,97
III. Stock Produits finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65		11 511 615,65	-26 549 209,29
16- Produits finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65		11 511 615,65	-26 549 209,29
17- Biens finis							
18- Total Stocks Produits et Biens finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65		11 511 615,65	-26 549 209,29
IV. Stock Produits résiduels							
19- Déchets							
20- Rebutis							
21- Matières de récupération							
22- Total Stocks Produits résiduels							
23- TOTAL GÉNÉRAL (ligne 10+15+18+22)	106 646 714,3	21 468 034,26	85 178 680,04	73 025 353,71	21 468 034,26	51 557 319,45	-33 621 360,59

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire III – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3^{ème} étage
Casablanca

COOPERS AUDIT

Coopers Audit
83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **898 404 885,10 MAD** dont un bénéfice net de **203 399 077,93 MAD**.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A** au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 daté du 30 avril 2025, nous avons émis les réserves suivantes pour lesquelles nous effectuons le suivi ci-après :

1. Comme indiqué au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT S.A était en contentieux avec l'Office des Changes et l'Administration des Douanes :

- a) La société CMT S.A. avait fait l'objet en 2022 d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les exercices 2012 à 2022. À la suite de ce contrôle, l'Office des Changes avait initialement notifié des infractions à la société CMT S.A pour un total de 387 MMAD que celle-ci avait contesté.

Le 4 novembre 2025, la société a été condamnée, à la suite d'un jugement de première instance rendu par le Tribunal correctionnel de Casablanca, à verser au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects une amende de 2,3 milliards de dirhams.

En date du 02 avril 2026, la société CMT S.A. a conclu un accord transactionnel avec l'Office des Changes pour le dénouement de ce contentieux moyennant le paiement d'un montant de 155 MMAD. Selon le management, ce montant est couvert par les provisions pour risques et charges inscrites au passif de la société CMT S.A au 31 décembre 2025.

- b) A l'issue d'un autre contrôle de l'Office des Changes, la société CMT S.A avait été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. En date du 22 octobre 2024, la société CMT S.A. avait été condamnée, au titre de ce contentieux, de manière conjointe avec son précédent Président du Conseil d'Administration à payer une amende pour un montant total de 827 MMAD.

Pour rappel, le solde comptable de la créance sur le client historique de la société CMT S.A s'élevait à 182 MMAD (18 MUSD) au 31 décembre 2023. L'exploitation de la confirmation de solde à la même date reçue de ce client, avait mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable à cette date. L'écart correspondait à des transferts effectués par ce client à une filiale étrangère de la société CMT S.A.

Selon le management, le rapatriement desdits transferts n'aurait pas abouti en raison du blocage des fonds auprès d'une banque à l'étranger.

Par ailleurs, la société avait reçu en 2024 des virements en devises d'un actionnaire indirect, pour un montant total de 13,7 MUSD afin de répondre, selon le management, à la demande de l'Office des Changes.

Le 02 avril 2026, la société CMT S.A. a conclu un accord transactionnel avec l'Office des Changes pour le dénouement de ce contentieux pour un montant total de 27 MMAD. Selon le management, ce montant est couvert par les provisions pour risques et charges inscrites au passif de la société CMT S.A au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les livres comptables de la société font toujours apparaître la créance sur le client historique de la société CMT S.A ainsi que la dette envers l'actionnaire indirect pour un montant de 13,7 MUSD.

Selon le management, une étude juridique est en cours pour déterminer les modalités d'extinction desdites créances et dettes. À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

2. Comme indiqué au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT S.A. a repris, dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat, ses relations commerciales avec son client historique, suspendues courant 2024. A la date d'arrêt des comptes et compte tenu de cette reprise, les procédures d'arbitrage en cours ont été suspendues.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

3. La société CMT S.A. détient des titres de participation dans la société Touissit International Corporation (TIC) pour une valeur nette comptable de 179 MMAD au 31 décembre 2025, compte tenu d'une provision pour dépréciation constatée en 2025 d'un montant de 21 MMAD. A ce stade, la société ne dispose pas de documentation justifiant la valorisation de ces titres.

En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Les deux situations décrites dans l'état A1 Bis de l'ETIC relatif aux évènements significatifs de l'exercice ;
- La situation décrite au niveau de l'état C5 de l'ETIC relative aux différends concernant les créances sur les sociétés OSEAD Maroc Mining (OMM) et SHABA METALS LLC. Postérieurement à la date d'arrêté des comptes, les accords transactionnels ont permis de dénouer définitivement ces différends, suite à la réception par la CMT S.A. de deux virements respectifs de 35 000 000 USD et 12 000 000 USD.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 378,5 MMAD, dépréciés à hauteur de 194 MMAD.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la clôture, ils sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur actuelle.</p> <p>Dans la détermination de la valeur actuelle ou d'utilité, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité des titres, de la conjoncture économique des capitaux propres réels de la société contrôlée, des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation selon le niveau de celle-ci.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et aussi des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation, • Vérifier, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, • Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs.

Evaluation des autres provisions pour risques et charges	
<p>Au 31 décembre 2025, les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de 240 MMAD. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; • Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ; • Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Leur sincérité et leur concordance avec les états de synthèse de la société appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C" - Niveau 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A.



COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham Cherkaoui
Associé